

Monsieur Patrick COTREL

7 allée des Loriots

44980 STE LUCE SUR LOIRE



Service Développement durable
Affaire suivie par Nicolas BECHU
☎ 02.40.68.16.19
✉ n.bechu@sainte-luce-loire.com

Réf. : NB/058448

Objet : lettre ouverte du 23 janvier 2015

Sainte-Luce-sur-Loire, le 30 janvier 2015

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt de votre récent courrier.

Eu égard à son contenu, je suis surpris cependant du procédé de « lettre ouverte » que vous jugé bon d'utiliser et qui me semble tout à fait discourtois.

Vous n'ignorez pas que, en prenant connaissance de l'état des lieux laissé par nos prédécesseurs, dont vous même, nous avons découvert un état financier très préoccupant.

Y remédier, mettre en place une nouvelle politique indispensable sans recourir à l'habituelle augmentation des impôts déjà déraisonnables sur notre commune, a été primordial et a occupé nos instants.

Nous avons bien entendu, fait et engagé d'autres affaires, dont celles auxquelles vous êtes particulièrement attaché.

Le dossier nécessaire au renouvellement de labellisation de l'Agenda 21 a été déposé et nous rencontrons très prochainement les services de l'Etat à ce sujet.

Le travail a été engagé pour la réduction de la consommation électrique. Les nouveaux matériels utilisés pour les illuminations de Noël ont donné des résultats tout à fait satisfaisants. La discussion se poursuit avec Nantes métropole pour l'éclairage public mais, vous n'ignorez pas que, en ce domaine, nous n'avons pas la maîtrise.

Le suivi de la consommation électrique se poursuit avec un renouvellement du contrat de la société AMEECO et des interventions envisagées dans les salles municipales.

Une étude de marché a été faite par Nantes métropole sur le tri des déchets des commerçants du marché hebdomadaire. Cette affaire semble depuis en sommeil et nous pensons engager une action locale pour la réveiller, si besoin est.

Le livret d'information sur le tri des déchets est édité. La distribution dans plus de 5000 foyers lucéens est quasiment achevée.

Nous n'avons pas limité cependant notre action à ces seuls éléments environnementaux. L'organisation du forum Energie Habitat, la mise en place du Conseil de Concertation communale sur les antennes relais, l'arrêté municipal d'interdiction de la pratique du deux roues sur l'île Clémentine (sauf rares exceptions) ainsi que la formation prochaine de Conseil de développement Lucéen, y participent également.

Les projets de travaux pour les circulations douces ne sont pas remis en cause, contrairement à ce que vous déclarez dans vos écrits informatiques, du fait de décisions municipales. Ils sont maintenus mais leur financement n'a pas été utilisé par Nantes métropole. Je vous serai gré de veiller à l'avenir à la qualité des informations que vous jugez utile de propager.

Enfin, nous avons engagé la réflexion sur la mise en place des moyens assurant à notre Agenda 21, un fonctionnement répondant à une démocratie participative réelle. Je suis profondément surpris que ceci n'ait pas été suffisamment observé par le passé et je veillerai à mettre en place, ce qui aurait dû être.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Jean-Guy ALIX